

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Formadys

3 square Stalingrad, 13001 Marseille

Troubles du langage et déficits d'apprentissage

[contact@formadys.org](mailto:contact@formadys.org)

ci-après dénommé l'organisme de formation.

*Les conditions générales de vente définissent les conditions dans lesquelles l'organisme de formation Formadys réalise les prestations pour le compte de l'acheteur. Elles sont applicables pour l'ensemble de la commande. A conserver par l'acheteur.*

### Article 1 : Inscription individuelle

- 1) L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du présent bon de commande daté et signé par l'acheteur et accompagné de son règlement.
- 2) Le présent bon de commande est à envoyer par courrier (adresse en bas de page).
- 3) Si la formation est une action courte (1 jour/7 heures) aucune convention de formation ne sera envoyée à l'acheteur. Celui-ci peut toutefois en faire la demande en page 2 du bon de commande.

### Article 2 : Inscription par l'employeur

- 1) L'inscription n'est enregistrée qu'à réception du Bon de commande daté et signé par l'employeur ;
- 2) Le Bon de Commande est à envoyer par courrier ou par mail si votre règlement s'effectue par virement (adresses en bas de page).

### Article 3 : Inscription OPCO

- 1) L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du présent bon de commande daté et signé par le stagiaire et accompagné d'un chèque de règlement qui sera renvoyé au stagiaire après la formation et prise en charge assurée par l'OPCO.
- 2) Le Bon de commande est à envoyer par courrier (adresses en bas de page).

### Article 4 : Facturation et paiement

- 1) Selon l'inscription la facture sera :
  - fournie le 1er jour de la formation (dossier stagiaire) pour les inscriptions individuelles ;
  - adressée après formation à l'OPCO, auprès duquel a été enregistrée l'inscription ;
  - adressée après formation à l'employeur pour une inscription par l'employeur.
- 2) Toute action de formation commencée est due et facturée en totalité.

### Article 5 : Tarifs

- 1) Le tarif appliqué est celui mentionné sur le présent bon de commande par l'acheteur (page 1 – en cas de tarif réduit, l'acheteur devra fournir le(s) justificatif(s) nécessaire(s)) ;
- 2) L'acheteur s'engage à payer à Formadys le prix convenu.
- 3) Formadys est une association Loi 1901, à ce titre elle est exempte de TVA.
- 4) Le prix est forfaitaire et complet et comprend l'intégralité des coûts et frais exposés par Formadys.

### Article 6 : Programme

Formadys se réserve le droit d'apporter quelques modifications au programme présenté sur le Bon de commande (page 3 et 4 - contenu et/ou participation d'un intervenant). Formadys s'engage toutefois à respecter les grandes lignes du programme et le profil des intervenants prévus initialement.

### Article 7 : Annulation

- 1) Toute annulation de la part du stagiaire ou de l'employeur doit être faite par écrit par mail à [contact@formadys.org](mailto:contact@formadys.org)

*Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro d'activité n° 931 314 18213 auprès du Préfet de la région PACA (cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat). N° Siret 534 2975100016*

# FORMADYS

- 2) En cas d'annulation de la part de l'acheteur / stagiaire
  - plus de 15 jours calendaires avant le 1er jour de la formation, le chèque sera renvoyé ;
  - à partir de 5 jours calendaires avant le 1er jour de la formation, il sera facturé la totalité de la formation sauf en cas de force majeure (Accident, maladie, décès – sur justificatif).
- 3) Toutefois, pour éviter l'annulation, l'acheteur / stagiaire peut :
  - soit remplacer le participant initialement inscrit par un autre participant ;
  - soit demander le report de l'inscription initiale sur une autre formation. Cette procédure de report ne peut intervenir qu'une seule fois dans l'année.
- 4) En cas d'annulation de la part de Formadys à la suite de désistements trop importants, il sera proposé :
  - 1. un report de la formation ;
  - 2. l'annulation de la formation.
- 5) Toute annulation du fait de Formadys verra la totalité des sommes versées remboursée.

## Article 8 : Date et lieu de formation

Formadys peut être amené à modifier les dates et lieu de formation sous réserve de respecter un préavis de 15 jours calendaires. Chaque stagiaire sera alors prévenu par téléphone ou messagerie électronique à condition qu'il ait bien renseigné le bon de commande.

## Article 9 : Modalités d'admission

Le Bon de commande est à retourner, accompagné de son règlement avant la date indiquée sur le document. Dans le cas d'une inscription via un OPCO, il convient de respecter la date limite de demande d'inscription fixée par l'organisme sur son site.

## Article 10 : Supports de formation

L'utilisation des supports de cours (tous supports confondus) sont soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : "toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

## Article 11 : Confidentialité

Le prestataire s'engage à considérer comme confidentielles et à ne pas divulguer à quelque tiers que ce soit, les informations communiquées par l'acheteur dans le cadre de la prestation sauf autorisation expresse de l'acheteur.

## Article 12 : Date d'entrée en vigueur

CE DOCUMENT ENTRE EN VIGUEUR AU 17 SEPTEMBRE 2021.